

LE ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS LA TRANSITION DU SOCIALISME : LE CAS ALGERIEN

Par

M. S. BEDRANI *

1 - *Le rôle du secteur public tel qu'exprimé par la Charte Nationale*

En 1976, un texte politique fondamental est venu consacrer officiellement la politique suivie par le pays depuis déjà un certain nombre d'années : il s'agit de la Charte Nationale. Sur un projet par un cercle restreint de personnes a eu lieu une discussion réellement très large organisée par les structures du Parti et les organisations de masses. Après des amendements relativement minimes, ce projet a été promulgué comme «source suprême de la politique de la nation et des lois» par l'ordonnance du 5 Juillet 1976.

C'est à travers ce texte que nous verrons le rôle du secteur public dans la transition au socialisme.

1.1. *La phase de transition d'après la Charte Nationale*

En 1976, affirme le texte, l'Algérie a jeté «les bases de l'édification d'une société socialiste». L'Algérie n'a pas encore construit le socialisme mais est entrain de le faire : «les acquis déjà obtenus et les grands projets nationaux déjà entamés ou à venir expriment la finalité de la Révolution Algérienne dans les secteurs industriel, agricole et culturel qui composent par leur étroite imbrication, la dialectique même du changement global de la société dans le sens du socialisme». Ainsi, l'Algérie se trouve bien dans une phase de «transition» caractérisée par un État déjà «socialiste», l'existence des «bases de l'édification d'une société socialiste» (1), mais caractérisée également par le fait que «les forces objectivement acquises au socialisme-travailleurs des villes, paysans pauvres, jeunesses ouvrières et intellectuelles» doivent être «motivés davantage» (2), par le fait que l'administration n'est pas encore «définitivement débarassée des séquelles coloniales» et qu'elle peut donc être le lieu où «les affairistes, les bureaucrates médiocres et les agents incompétents, les arrivistes et les pseudo-militants» risquent d'agir pour «s'enrichir à ses dépens» (3). Etre dans une «période de transition» signifie pour un pays qu'il «s'engage dans une voie socialiste» et cet engagement se perçoit «dès lors qu'il lutte pour l'indépendance réelle, qu'il décide d'abolir la propriété privée des moyens de production et qu'il se prononce, dans les faits, pour la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme» (4).

* *Chercheur au CENTRE DE RECHERCHES EN ECONOMIE APPLIQUEE.*

Sur le plan des forces sociales, la transition se caractérise par le fait que «dans les pays en voie de développement, les forces socialistes ne sont pas toujours dirigées par un prolétariat encore peu nombreux, mais par une avant-garde formée de l'ensemble des patriotes révolutionnaires parmi lesquels les travailleurs assument un rôle grandissant» (5). Le prolétariat naît en même temps que s'édifie le socialisme, tout comme la «Révolution démocratique populaire» (entendue comme les «liquidations du colonialisme, du néocolonialisme et de l'impérialisme» pour la promotion d'une indépendance réelle, comme la «liquidation des structures pré-capitalistes dans ce qu'elles ont d'archaïque, de périmé et de réactionnaire» et comme une révolution menée par le «peuple» et non par une «couche sociale privilégiée qui s'emparerait du pouvoir pour imposer sa domination») (6), s'effectue en même temps que se construit le socialisme.

En définitive, la Charte Nationale proclame que «la phase historique en cours peut être caractérisée comme une phase de consolidation stratégique du socialisme dont elle doit préparer le triomphe définitif». Cette phase se définit comme phase de transition parce que justement

- 1) ce triomphe n'est pas définitif et,
- 2) parce que cette phase a déjà dépassé la simple étape de la révolution démocratique populaire (7).

Nous pouvons maintenant examiner le rôle du secteur public durant cette période tel que prévu par la Charte à la fois sur le plan économique et sur le plan social.

1.2. Le rôle économique du secteur public

Nous l'examinerons en matière industrielle et en matière agricole.

1.2.1. *Dans le secteur de l'industrie*, le secteur public voit son rôle défini par la place occupée comparativement au secteur privé. Ce dernier voit son activité restreinte à la petite entreprise s'occupant de la phase finale de transformation des produits (8) et s'approvisionnant nécessairement auprès des usines d'Etat situées à leur amont. Dans le cas où de telles usines étatiques n'existent pas, les entreprises privées ne doivent pas s'approvisionner elles-mêmes auprès des marchés extérieurs, mais doivent passer par des organismes d'Etat» (9).

Ainsi donc, le secteur public jouit d'un rôle moteur dans l'industrialisation puisqu'il a le monopole de toutes les industries autres que celles produisant des biens finaux d'équipement ou de consommation. En conséquence, son rôle s'avère primordial pour mener à bien la «Révolution Industrielle» telle que définie par le pouvoir politique : «la Révolution Industrielle tend à entraîner des transformations profondes dans les structures économiques du pays pour qu'il passe d'une économie traditionnelle fondée essentiellement sur le secteur tertiaire et les activités agricoles, à une économie moderne où l'articulation et la complémen-

tarité des activités productrices, caractérisées par l'intensification des échanges entre les branches d'un même secteur d'activité économique, et entre secteurs économiques différents, assurent un développement global harmonieux par l'extension des méthodes industrielles à tous les secteurs de la production» (10).

Ainsi, les objectifs que se fixent la «Révolution Industrielle» doivent être réalisés par le secteur public. Ces objectifs clairement exprimés, sont ambitieux : la «Révolution Industrielle jette les assises matérielles du socialisme» lesquelles impliquent «la création d'une industrie développée et diversifiée s'étendant à toutes les branches» et «dégagée de la dépendance étrangère». La Révolution Industrielle a en outre comme objectifs «l'élimination du chômage, l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs et la redistribution du revenu national pour la promotion des masses déshéritées» (11). La Révolution industrielle via le secteur public, doit implanter des activités industrielles dans toutes les régions du pays et contribuer ainsi à créer des équilibres régionaux. Le rôle du secteur public ne consiste pas seulement à être un moyen d'accumulation du capital, de croissance économique, mais à être un moyen de «consolidation de l'indépendance nationale et de renforcement du socialisme» (12). Pour cela, il est nécessaire que le secteur public industriel «vise à assurer au pays la maîtrise de la science et de la technologie» jugées indispensables au «développement autonome et rapide du pays» (13). Cette maîtrise, d'après la Charte, ne peut passer que par «de grandes unités industrielles qui utilisent des techniques avancées et qui constituent des organisations complexes dont la mise en place et la gestion doivent être menées avec rigueur et requièrent des cadres expérimentés et une main-d'oeuvre ayant une qualification de plus en plus élevée» (14).

Enfin, le secteur public doit viser à «la transformation dans le pays même des ressources naturelles et à leur exportation sous formes de produits finis ou semis-finis». Ainsi, il conduit à «la consolidation de notre capacité de financement extérieur, car la dépendance financière conduit à la subordination politique et à la domination économique» (15).

1.2.2. *Dans le secteur agricole*, le secteur public (16) voit également son rôle, sur le plan économique, défini par la place qu'il occupe par rapport au secteur privé. Disposant de la majeure partie des terres les plus fertiles du pays, issu de la nationalisation des terres coloniales, des terres des absentéistes et des gros propriétaires fonciers limités, il est le principal instrument de l'Etat dans l'agriculture.

Son rôle est donc de réaliser les buts assignés par la Charte Nationale à la Révolution Agricole. Celle-ci «met fin au dualisme entre secteur traditionnel et secteur développé, oriente principalement la production vers la satisfaction des besoins nationaux...». La Révolution Agricole «réunit les conditions optimales pour une modernisation des

techniques de production et une mise en valeur intensive des terres au moyen d'une planification globale des actions intervenant dans les activités agricoles et pastorales» (17). En outre, la Révolution Agraire, en zone pastorale «s'assigne pour objectifs.... le relèvement du niveau de vie des bergers, la modernisation des moyens de production des petits éleveurs, la sauvegarde rationnelle des pâturages, une action plus conséquente visant à améliorer et à préserver les ressources en eau destinées au succès de cette politique pastorale et à la mise en valeur de nouvelles terres dans la steppe» (18).

De manière générale, le secteur agricole coopératif doit «consolider les bases matérielles et structurelles de la production agricole» par l'entretien et la préservation des ressources en terre et en eau, par la lutte contre l'exode rural, par la «recherche de meilleures conditions pour exploiter les capacités foncières existantes et, à l'échelle de tout le territoire national, apprendre aux coopérateurs et aux paysans à mieux travailler, à mieux organiser le processus de travail et de commercialisation». Ces objectifs sont nécessaires à la lutte pour l'indépendance alimentaire et, à l'avenir, pour permettre à l'agriculture (en particulier le secteur coopératif) de «devenir aussi une source d'accumulation» (19)

En définitive, le secteur agricole coopératif, doit être un des lieux où se réalise le développement qu'ont été incapables de promouvoir jusqu'à maintenant les gros exploitants et propriétaires fonciers et que ne peut pas mener une petite paysannerie trop pauvre et trop dominée par les premiers.

2.2. *Sur le plan social et politique*, le secteur public a pour rôles fondamentaux, d'après la Charte, grâce à la gestion socialiste des entreprises et à la coopération agricole, «d'obtenir une conservation correcte des biens du peuple, assurer une croissance continue et élevée du potentiel du pays dans tous les domaines, faire fonctionner la vie économique, sociale et culturelle de la Nation suivant les règles de l'efficacité et à la satisfaction de tous, s'intégrer et s'adapter aux transformations qu'entraîne sans cesse le progrès, veiller au respect des principes de justice sociale qui sont à la base du socialisme et, enfin, faire des travailleurs les artisans de leur propre destin» (20).

L'extension du secteur public industriel «permet l'élargissement et le renforcement du prolétariat en tant que composante sociale révolutionnaire» (21). Grâce à la gestion socialiste des entreprises qui organise la «participation responsable des travailleurs» à cette gestion, le secteur public industriel permet l'acquisition par les travailleurs du «sens de la responsabilité» et offre le lieu où se jettent les bases de la gestion démocratique des unités de production (22). Le secteur public parce qu'il met en oeuvre la Révolution Industrielle, permet «des changements profonds dans les mentalités des cadres, des ouvriers, des paysans et du peuple tout entier, par l'élévation générale du niveau

scientifique et technologique qu'il entraîne, par l'ouverture sur des modes d'action et d'organisation modernes qu'il implique» (23).

Ainsi le secteur public industriel a pour rôle d'accroître quantitativement les prolétaires, de permettre l'élévation de leur niveau culturel, scientifique et technique et par là même de renforcer leur rôle politique dirigeant.

Le secteur agricole coopératif joue les mêmes rôles que le secteur public industriel. Grâce aux formules de gestion coopératives, les paysans acquerront le «sens du travail collectif», donneront «une forme organisée à leur solidarité», «éduqueront et élèveront leur esprit d'initiative qui représente une exigence primordiale dans la vie de l'agriculture».

Outre les transformations quantitatives et qualitatives des travailleurs agricoles, le secteur coopératif a pour rôle important d'entraîner à sa suite sur le plan des améliorations techniques et des formes de gestion le secteur agricole privé. Ainsi, l'espèrent les promoteurs de la Charte Nationale : «il ne fait pas de doute que l'expérience en cours dans le cadre de la Révolution Agraire, en ce qui concerne les structures organisationnelles et les gestion, ne manquera pas de déteindre dans l'avenir, sur l'évolution de l'ensemble du secteur agricole» (24).

Ceci est le discours. Qu'en est-il dans les faits ?

Le secteur public commence-t-il à donner les premiers résultats qu'on attend de lui ? Existe-t-il de grandes distorsions entre le discours et la réalité et si oui, pourquoi ? Nous allons essayer de donner des éléments de réponse à ces questions en examinant l'évolution du secteur coopératif agricole.

2 *Le secteur coopératif agricole a-t-il rempli les rôles que lui assigne la Charte Nationale ?*

Nous examinerons également ces problèmes en ce qui concerne les rôles économiques et les rôles sociaux et politiques.

2.1. *Sur le plan économique*

En 1977, le secteur coopératif agricole dispose de 3 070 000 ha sur les 7 542 000 ha de superficie agricole utile recensés dans le pays, soit environ 41 % (25). Sur le plan de la fertilité de la topographie, ces terres sont parmi les meilleures. Elles sont celles qui sont le plus équipées en matériel, celles qui sont approvisionnées prioritairement en semences sélectionnées, produits chimiques, animaux de race. Pourtant ce secteur ne répond que très partiellement aux objectifs que fixent la Charte Nationale à l'agriculture.

2.1.1. *Sur le plan de l'indépendance alimentaire, durant la décade 1966-1976, le secteur agricole coopératif a, en moyenne annuelle,*

accru sa production dans un grand nombre de cultures. Si nous comparons les moyennes annuelles 1965-1969 et 1974-1977, nous constatons des accroissements de production de plus de 45 % pour le blé tendre, + 6 % pour les maraîchages, + 364 % pour les fourrages consommés en sec, + 12 % pour les agrumes, + 30 % pour les fruits à noyaux et à pépins, + 60 % pour l'orge, + 75 % pour les légumes secs, + 29 % pour les figues. Cependant, sa production a diminué de - 8 % pour le blé dur, de - 32 % pour les dattes, de - 55 % pour le tabac, de - 4 % pour la betterave sucrière. Enfin sa production d'olives a stagné en moyenne. Dans l'ensemble, l'accroissement de la production sur la décade 1966-1976 semble à peine avoir suivi le taux de croissance de la population. Or, les exigences de cette dernière augmentent, cela conduit l'Algérie à accroître ses importations de biens alimentaires.

En moyenne annuelle, la valeur des importations se montait à 986 millions de D.A. pendant la période 1966-1969, elle se monte à 3 924 millions de D.A. pendant la période 1974-1976, soit une augmentation de 234 %. Pendant les mêmes périodes, l'Algérie importait respectivement 667 000 tonnes et 1 779 000 tonnes de céréales soit un accroissement de 167 %. Le même ordre de grandeur se retrouve pour l'importation des produits laitiers, des légumes, des oléagineux, des huiles et graisses, du sucre.

Cet état de fait oblige à consacrer une partie importante des ressources en devises procurées par les hydrocarbures à l'importation des produits alimentaires, ainsi que le montre le tableau suivant :

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Indices des importations	100	141	172	193	457	709	557
Indice des exportations d'hydrocarbures	100	90	133	177	470	447	552
Valeur des importations de biens alimentaires	100						
Valeur des exportations d'hydrocarbures.	18	28	22	19	17	28	18

2.1.2. Sur le plan des techniques de production et de l'emploi, le secteur coopératif agricole n'arrive pas également à apporter une solution durable aux problèmes que lui demande de résoudre la Charte

Les techniques de productions demeurent les mêmes que celles appliquées par les colons ou ne se modifient que de façon très potentielle. Ces techniques sont peu intensives et relèvent des techniques

minières d'exploitation du sol cultivable. Elles n'associent pas (ou très peu) l'agriculture à l'élevage.

Ainsi la structure d'occupation de la superficie agricole utile du secteur coopératif demeure massivement dominée par le binôme céréales-jachères. Ce dernier occupait en moyenne 72,6 % de la SAU pendant la période 1966-1969 et il continue d'occuper environ la même superficie en 1974-1976 : 71,9 %. Entre les deux périodes, les cultures intensives n'augmentent que faiblement leur part dans la superficie agricole utile : les fourrages passent de 2,4 % à 8,6 %, le maraîchage de 1,8 % à 2,1 % aux dépens du vignoble de cuve qui passe de 14 % à 9,3 % de la SAU.

L'équilibre agronomique des sols demeure précaire malgré des apports plus importants d'engrais chimiques à cause du mauvais emploi de ces derniers, mauvais emploi dû aux structures étatiques d'approvisionnement souvent défailante dans leur mission (retards de livraison fréquents), mauvais emploi dû également à la faible formation technique des travailleurs, à l'équipement des exploitations insuffisant et souvent en panne. L'emploi des produits phyto-sanitaires reste très insuffisant.

Le maintien de façons culturales, de types d'assolements, de façons d'utiliser la force de travail identiques à ceux de la colonisation ne s'est pas accompagné du maintien du même niveau d'équipement et, bien sûr, du même système d'autorité sur la force de travail. Le niveau d'équipement s'est dégradé. Le système d'autorité, ainsi que nous le verrons ci-dessous, interdit aux travailleurs de former des collectifs suffisamment motivés et responsables de la production.

Cet ensemble de facteurs entraînent une faible augmentation des rendements pour les céréales qui, en l'espace d'une décade (1966-1976), passent de 8,2 quintaux/ha à 9 quintaux/ha et des baisses dans les autres spéculations : passage de 71,3 à 57,0 quintaux/ha pour le maraîchage, de 100,4 à 99,9 quintaux/ha pour les agrumes, de 27,6 à 20,5 quintaux/ha pour la vigne de cuve, de 36,7 à 34,0 quintaux/ha pour le raisin de table.

Sur le plan de l'emploi, alors que la Charte Nationale proclame un des objectifs les plus pressant du pays la disparition du chômage et du sous-emploi, alors que la stratégie de développement adopté dès 1966 demandait à l'agriculture de favoriser le maximum d'emplois en attendant que l'industrie prenne la relève dans ce domaine, les exploitations coopératives ex-coloniales continuent d'occuper approximativement le même nombre de travailleurs à l'hectare. Elles utilisent moins de travailleurs (permanents et saisonniers) en 1975-1976 (208 419) qu'en 1964-1965 juste après l'indépendance (234 430). Le nombre des journées de travail fournies par ces exploitations tombe de 6 267 900 ha en 1967-1968 à 59 749 000 en 1974-1975. Le nouveau secteur coopératif mis en place depuis 1971 avec la « Révolution Agraire » n'apporte pas de solution réelle au problème de l'emploi parce que la très grande majorité des terres retirées au secteur privé sont désormais exploitées avec les mêmes techniques fortement mécanisées que celles de l'ex-secteur colon et parce que le système de spéculation ne s'est pas intensi-

fié. En effet, ce nouveau secteur présente la même occupation du sol que l'ex-secteur colon avec 87,8 % de ses superficies cultivables en céréales-jachères.

De manière générale, le secteur coopératif agricole, issu de la nationalisation des terres coloniales, continue 16 ans après l'indépendance à former des espaces fortement mécanisés, avec un nombre relativement faible de travailleurs, entourés d'une agriculture très peu mécanisée où la pression de la population demeure encore très forte. Cette agriculture continue de servir de réservoir de main-d'œuvre saisonnière au secteur coopératif ex-colon et de force de travail pour les activités urbaines.

Ces faibles performances du secteur coopératif agricole sur le plan économique sont-elles contrebalancées par l'atteinte des autres objectifs sociaux et politiques que la Charte Nationale demande à ce secteur de réaliser ?

2.2. Sur le plan social et politique, la Charte Nationale attend du secteur coopératif deux résultats principaux :

la disparition de la mentalité et du comportement de salariés chez les travailleurs associés dans l'exploitation de la terre. Cela implique que l'ensemble des travailleurs gère effectivement ses moyens de travail et bénéficie du produit de son travail. En particulier, chaque travailleur doit éprouver dans les faits que les décisions économiques principales dépendent en partie de lui et que les résultats des accroissements de ses efforts lui reviennent, au moins en partie, sous forme de revenu.

- Un effet d'entraînement vis-à-vis des paysans du secteur privé à la fois sur le plan des techniques de production et sur le plan des formes organisationnelles de gestion (formation de coopératives, au moins de type primaire par les petits paysans).

2.2.1. - En ce qui concerne le premier point, les travailleurs du secteur coopératif issu des exploitations coloniales se comportent massivement comme des salariés. Ils ne s'intéressent pas à la gestion de leurs exploitations, sont très peu, ou pas du tout, au courant des principales décisions qui se prennent et souvent ne veulent même pas être au courant (26). Cette attitude est le résultat de la tutelle de l'État sur ces exploitations, tutelle si lourde qu'elle enlève toute possibilité d'initiative aux travailleurs.

En effet, l'État, par son administration ou par ses autres organismes (office et institutions diverses) affecte souverainement et les moyens de production et les produits du travail des «auto-gestionnaires» (désormais entreguilletets). Ainsi l'État, propriétaire juridique de la

terre, impose aux travailleurs la taille de l'exploitation (quasi-exclusivement des exploitations de grande taille), les plans de culture et d'occupation des sols, les techniques à employer dans les différents procès de travail agricoles et les inputs nécessaires, les normes de travail à respecter, les sources et les modalités d'approvisionnement, le type de comptabilité à tenir, les salaires à verser par qualification, le type et les modalités de commercialisation, les prix à la production, les modalités d'application du produit financier de l'exploitation. Cet état de fait vide l'autogestion de tout contenu et enlève ainsi toute prérogative réelle aux organes de l'exploitation prévus par le droit de l'autogestion agricole. Massivement déficitaires (sur le plan comptable), depuis qu'elles existent, les exploitations «autogérées» versent à leurs membres des «avances sur revenu» (27) qui équivalent pour le simple ouvrier au salaire minimum agricole garanti. Les «autogestionnaires» ont droit à la sécurité sociale et aux allocations familiales de la même manière que les travailleurs des secteurs non-agricoles (28).

Ainsi, l'ouvrier permanent s'analyse bien comme un salarié dans le plein sens du terme. La seule différence juridique est qu'il ne peut être licencié que par l'assemblée générale des travailleurs, le fait devant être confirmé par le Ministère de l'Agriculture.

2.2.2. En ce qui concerne le deuxième point, le secteur coopératif agricole a deux effets sur le secteur privé.

- a) le premier effet est attractif. Les paysans du secteur privé, dans leur majorité ; aimeraient bien avoir davantage accès aux coopératives agricoles communales polyvalentes de service (CAPCS) (29) parce qu'elles ont le monopole pour certains approvisionnements (engrais, produits de traitement, certaines semences...), parce qu'elles pratiquent des prix d'inputs destinés à l'agriculture souvent très inférieurs à ceux pratiqués par le secteur commercial privé, parce qu'elles disposent de matériels (de labours et de moissons en particulier) très peu disponibles sur le marché et à des prix de location également inférieurs à ceux des agriculteurs privés qui en possèdent.
- b) Le deuxième effet est répulsif dans la mesure où les paysans du secteur privé sont très réticents quant à l'éventualité de se regrouper en coopératives, même de type inférieur.

Cette réticence, si elle trouve certainement une partie de son explication dans la mentalité du petit propriétaire (ou du propriétaire tout court), trouve son explication dans le fonctionnement même des domaines «autogérés» et des CAPRA (Coopératives de production de la Révolution Agraire). La tutelle paralysante de l'État sur tout le système coopératif, l'obligation de commercialiser les produits aux prix fixés par l'État (très inférieurs aux prix du marché libre) par les circuits de com-

mercionalisation étatiques, n'engagent pas les exploitations privées à se regrouper en coopératives. Le secteur coopératif agricole n'arrive même pas à garder les travailleurs qui en font partie : les plus qualifiés de ces derniers (et même les autres quant ils en ont la possibilité) préfèrent travailler dans le secteur agricole privé et surtout dans les secteurs non-agricoles où les salaires et les avantages sociaux sont bien plus importants que dans les coopératives agricoles. Le phénomène du désistement (abandon des coopératives par les travailleurs après qu'ils y aient travaillé pendant un certain temps) touche gravement les exploitations se situant près des villes, des zones industrielles et en général toutes les régions où l'offre de travail non agricole apparaît importante. De ce fait de nombreuses coopératives se retrouvent avec un effectif de loin inférieur à celui prévu. En outre, des terres n'ont pas pu encore être attribuées faute de candidats à la coopération.

En conclusion, le secteur public, entendu comme propriété étatique des moyens de production, ne garantit donc en rien la transition vers le socialisme, si nous admettons que le contenu de cette dernière est la maîtrise, progressive mais réelle, de leur existence par les producteurs directs. Il peut, au contraire, garantir une transition vers un type de société où les travailleurs continuent d'être exclus de la propriété réelle de leurs moyens de travail mais type de société intégrée plus intimement (30) au marché capitaliste mondial parce que le secteur public se sera développé essentiellement en recourant à la technologie et aux prêts étrangers, parce que le secteur public constituera la base économique d'une nouvelle bourgeoisie. Cette nouvelle bourgeoisie constitue à la fois un relais des bourgeoisies impérialistes dans les pays du Tiers-Monde et un centre de contestation de ces dernières. Un relais parce que c'est à travers elle que l'impérialisme impose la division internationale du travail qui lui convient le mieux, un centre de contestation parce que cette bourgeoisie peut être suffisamment nationaliste pour réclamer et parfois obtenir une place privilégiée comme centre-relais.

Tant que les pays en voie de développement ne mettent pas en œuvre des stratégies de rupture réelle avec l'impérialisme, c'est-à-dire tant que leur croissance dépend de l'accroissement des échanges avec lui, il sera indifférent à ce dernier que le secteur public dans les pays en voie de développement soit dominant ou non. Il se peut même que dans certains cas un secteur public dominant soit plus profitable : l'idéologie du secteur public occulte la dépendance vis-à-vis de l'impérialisme, des luttes de classes internes, empêche l'organisation autonome des travailleurs et les luttes syndicales radicales (31). L'impérialisme sauvegarde ainsi ses intérêts fondamentaux à l'ombre d'un secteur public réputé plus « progressiste » que le secteur privé et présenté aux masses comme la « base de l'édification du socialisme ». Cela ne signifie pas qu'il faut préférer le secteur privé au secteur public. Le choix véritable est le refus de se laisser enfermer dans ce dilemme pour opter, dans chaque cas particulier, pour les formes offrant les meilleures bases de luttes aux travailleurs.

N O T E S

- (1) Après la «récupération des terres coloniales dès le lendemain de l'indépendance», c'est à partir de 1966 que les bases matérielles du socialisme ont commencé à être posées avec la nationalisation des mines, du secteur bancaire et des assurances ; ces bases devaient ensuite, de plus en plus, s'élargir grâce à la reprise en main du commerce extérieur et des transports, à la récupération méthodique des autres richesses nationales - qui a culminé dans la bataille du pétrole en 1971 - et à la mise en train d'un vaste programme d'industrialisation conçu dans une perspective socialiste. «C'est cependant en 1972, avec l'entrée en vigueur de la Révolution Agraire et de la gestion socialiste des entreprises, que le processus d'édification socialiste a franchi son cap décisif». Charte p. 29
- (2) «il faut en faire, à la fois des citoyens responsables et des militants socialistes pleinement conscients des objectifs de l'édification d'un monde nouveau...» Charte op. cité p. 14
- (3) Charte p. 4
- (4) Charte p. 25. En conséquence, la Charte rejette la thèse de la «voie non capitaliste de développement» «incapable de rendre compte des développements réels de la pratique sociale dans nos pays.»
- (5) Charte p. 27
- (6) Charte p. 28
- (7) Charte p. 29
- (8) Charte p. 31
- (9) «L'obligation de passer par les entreprises nationales pour ce qui est des importations aura pour résultat de limiter, voire d'éliminer les risques de conjonction avec les milieux capitalistes étrangers» Charte p. 31
- (10) Charte p. 79
- (11) Charte p. 79
- (12) Charte p. 80
- (13) Charte p. 81

- (14) Charte p. 81
- (15) Charte p. 83.
- (16) Que nous assimilerons au secteur coopératif bien que, juridiquement, les formes de gestion ne soient pas les mêmes. La raison de cette assimilation est que c'est à travers ce secteur que l'Etat essaie de transformer les structures agraires et mène, de façon générale, sa politique agricole.
- (17) Charte p. 75
- (18) Charte p. 75
- (19) Charte p. 77
- (20) Charte p. 79
- (21) Charte p. 79
- (22) Charte p. 85
- (23) Charte p. 79
- (24) Charte p. 86
- (25) 2 064 360 ha font partie du secteur autogéré issu de la nationalisation en 1962-1963 des terres coloniales. 1 005 600 ha font partie du secteur de la Révolution Agraire issue de la distribution depuis 1972 des terres cultivables communales dominales auparavant utilisées par le secteur privé et des terres nationalisées aux dépens des propriétaires absenteistes et des propriétaires fonciers limités (c'est-à-dire disposant au-delà des superficies admises par la loi).
- (26) Cf. C. CHAULET – La Mitidja autogérée – SNED-Alger–1971. Ouvrage déjà ancien mais qui conserve, à notre avis, toutes son actualité.
J.L. AUTIN – Le droit économique algérien - Thèse - Montpellier 1977.
H. AIT AMARA - Conditions de la participation dans les exploitations agricoles d'autogestion en Algérie -Thèse EPHE Paris 1970.
- (27) Les «avances sur revenu» sont acquises quel que soit le résultat de la production.

- (28) Les coopérateurs nouveaux, membres des coopératives agricoles de productions mises en place à partir de 1972 par la «Révolution Agraire», ont droit à 70% du SMAG s'ils sont déficitaires ou à 70% de l'avance de l'année précédente s'ils ont été bénéficiaires. Ils n'ont pas droit à la sécurité sociale et aux allocations familiales.
- (29) L'adhésion à ces coopératives est obligatoire pour les exploitations du secteur «autogérée» et les coopératives de la «Révolution Agraire».
- (30) Nous entendons par là que le volume des échanges entre pays périphériques et pays impérialistes s'accroît et se diversifie de manière durable.
- (31) Interdiction de la grève dans le secteur public sous prétexte qu'il s'agit de propriété étatique donc propriété du peuple puisque l'Etat n'est que le représentant de celui-ci.

SUMMARY

The Public Sector has always been considered as one of the most efficient means for the socialists to transform a capitalist society into a socialist one. Indeed it can help politicians and decision-makers control the whole economy of a country so that it is the people of the country who equally works and equally benefits from their output. Bedrani's article can be roughly divided into three parts:

1) – The first part is an account of what is expected from the 1976 National Charter as far as the Public Sector is concerned.

2) – In the second part, he tries to show whether the Public Sector has reached the objectives which the National Charter set to it.

3) – In conclusion, he found that the Public Sector did not achieve what the National Charter expected from it and even worse, it was creating a «Bourgeois» class which is a threat to the fundamental principle of socialism.

A – The Theory

a) – *The Algerian socialism as it is contained in the National Charter.* The National Charter is considered as the «supreme source of the policy of the Nation and of Law». In it, Algeria is described as a country in a transition phase towards socialism. The purpose of this future socialism is to fight for genuine independence, the abolition of the private property of the means of production as well as the end of the exploitation of man by man.

b) — *The economic role of the Public Sector as given in the National Charter.* In industrial as well as in agricultural matters, the role of the Public Sector is defined in comparison with that of the private sector. In both matters, the Public Sector benefits from much more advantages (the control over the whole industry except for factories dealing with the final phase of the transformation of the products, the allocation of the best fields to the co-operative Public Sector with facilities concerning the implements, seeds etc...) The Public Sector is the «eye» of the State in industrial and agricultural matters.

c) — *The Social and Political role of the Public Sector in the National Charter.* Politically and socially the role assigned to the Public Sector is «to get a correct conservation of the people's properties, to ensure a regular development of the country in all its aspects to make the economic, social and political «engine» work according to the rules of efficiency and to the satisfaction of all, to integrate and adapt itself to the changes continuously brought about by development to see that the principles of social justice on which is founded socialism are respected and finally to make the workers be the craftsmen of their own destiny.

B — The Application

Indeed there is a gap between what the National Charter wants the Algerian Socialism to be and what it really is. On the economic plan, the objectives are only partially fulfilled. The objective of food independence which was one of the foremost goals of the National Charter has not been reached because of two reasons:

— The population grows quicker than the food production so that the benefits drawn from the selling of hydrocarbon products were spent to import food products.

— The technics used were not intensive enough and they did not associate agriculture to animal husbandry. As far as employment was concerned the authority system forbade the peasants to put up groups motivated enough to improve the food production.

In terms of social and political results, the principles of the National Charter have proved negative in their application because:

— The workers and peasants behaved as wage-earners since they did not feel involved in the making of decisions.

— The peasants were interested in the cooperative agricultural sector only in the extent that it gave more facilities for the means of production but they were reluctant to the idea of grouping themselves into co-operatives.

In the conclusion, the author says that the Public Sector does not really guarantee the transition to socialism. On the contrary the kind of society it is building is capitalist oriented since its development is highly dependent on technology and foreign investments and that it is creating a new «Bourgeois» class. The main reason for the failure in the policy for a socialist kind of society in Algeria is to be found, according to the author, in the fact that there is not a genuine rupture from imperialism.